

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
(CDD)**

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°106 : RELATIF AU PROJET DE LOI
CONSTITUTIONNELLE PORTANT
REVISION DE LA CONSTITUTION**

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD) par le député
Tegwendé Isidore SAWADO, rapporteur.

Août 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le mardi 27 août de 08 heures 02 minutes à 08 heures 25 minutes, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Kanibè TUINA, Vice-président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi constitutionnelle portant révision de la Constitution.

Au préalable, la Commission du développement durable (CDD), saisie pour avis, a tenu une séance d'appropriation le samedi 24 août 2024, de 09 heures 01 minute à 09 heures 41 minutes, au cours de laquelle elle a synthétisé ses préoccupations. Celles-ci ont été portées à la connaissance du Gouvernement, lors de la séance d'audition de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) saisie au fond, par le député Tegwendé Isidore SAWADOGO, désigné rapporteur. Ces séances ont consisté en l'audition du Gouvernement et en l'adoption du rapport, le lundi 26 août 2024 de 11 heures 05 minutes à 12 heures 15 minutes et de 14 heures 10 minutes à 16 heures 45 minutes. Les travaux se sont déroulés sous la présidence du député Lassina GUITI, Président de ladite Commission.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la CAGIDH,
- appréciation et avis de la CDD.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA CAGIDH

Le rapporteur a présenté son compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par monsieur Edasso Rodrigue BAYALA, Ministre de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions, Garde des Sceaux. Il était assisté de ses collaborateurs.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs en trois points :

- contexte et justification,
- processus d'élaboration,
- présentation de projet de loi constitutionnelle.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la CAGIDH.

I.2. Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés. Ces préoccupations ont porté entre autres sur :

- la nature de la saisine du Conseil constitutionnel suivant la nouvelle disposition de l'article 147 ;
- la signification profonde de la nouvelle devise « La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons » ;
- les dispositions prises par le Gouvernement afin que les plus jeunes puissent véritablement s'approprier la nouvelle devise et mettre en pratique les valeurs qu'elle véhicule ;
- le point d'exclamation à la fin de la devise « La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons » ;
- la perception du Gouvernement sur la réceptivité du peuple depuis l'annonce de cette révision constitutionnelle ;
- la date prévue pour la nouvelle Constitution et la question de la nécessité de l'envisager pour éviter les modifications à minima ;
- le verrouillage de certaines dispositions de la Constitution pour éviter les modifications qui interviennent tout azimut selon la politique du moment ;
- la notion d'urgence évoquée dans l'article 147 par le Gouvernement ;
- la mise à disposition d'une liste des circonstances ne permettant pas l'organisation d'un référendum ;
- le sens de la notion « Union d'Etats africains » ;
- les raisons pour lesquelles le Burkina Faso ne s'autorise pas à adhérer à des unions d'Etats impliquant des Etats non africains.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA CDD

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) fait par le député rapporteur, et se fondant sur l'appropriation du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Au terme de ces échanges, la CDD estime que l'adoption du présent projet de loi permettra de :

- renforcer le patriotisme ;
- faciliter l'adhésion du Burkina Faso à une Confédération, une Fédération ou une Union d'Etats africains ;
- impulser un développement socio-économique durable et harmonieux.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 27 août 2024



Le Rapporteur

Le Vice-président

Kanibè TUINA

Tegwendé Isidore SAWADOGO

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES MEMBRES DE LA CDD

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE
1.	TUINA Kanibè	PDCE
2.	HIEN Diédon Alain	OSC
3.	SIDIBE Mariam	PP
4.	KABRE Aboubacar	PDCE
5.	KABRE Kalifa	FVR
6.	ZONGO Kiswendsida Evariste	PDCE
7.	SAWADOGO Tegwendé Isidore	FDS

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE	JUSTIFICATION
1.	KONE Moussa	OSC	Raison de famille
2.	ZONGO Sayouba	PDCE	En mission

LISTE DES DEPUTES ABSENTS

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE	QUALITE
1.	BONZI Nonyeza	FVR	Membre
2.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	FVR	Membre
3.	NIGNAN Dida	FDS	Membre

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur parlementaire
2.	OUEDRAOGO/ OUEDRAOGO Aimée Edwige	Administrateur parlementaire
3.	TAPSOBA/ROUAMBA Diane Marie Clotilde	Secrétaire de Direction
4.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

LISTE DU PERSONNEL ABSENT EXCUSE

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION	JUSTIFICATION
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller Technique du PALT auprès de la CDD	En congé
2.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de direction	Malade
3.	KAMBIRE B. Albert	Administrateur parlementaire	Pour raison de famille